

Passage en TNT gratuite : oui à LCI, non à Paris Première et Planète+

Par une décision du 17 décembre 2015, le CSA a décidé de permettre la diffusion en TNT gratuite de LCI, alors qu'en 2011 puis en 2014, la chaîne d'information en continu du groupe TF1 n'avait pu obtenir du régulateur audiovisuel ce passage en gratuit. Le Conseil a estimé "que la chaîne n'avait plus d'avenir économique dans l'univers de la télévision payante et que son accès gratuit contribuera au pluralisme et à l'intérêt du public". "Cette décision déstabilise profondément les deux chaînes d'information gratuite existantes" (BFM TV et iTélé) a déploré le groupe NextRadioTV, propriétaire de BFM, qui a déposé un recours devant le Conseil d'État contre la décision du CSA. Par deux autres décisions, le Conseil a en revanche estimé que les situations particulières de Paris Première et Planète+ ne justifiaient pas, en l'état, de déroger à l'exigence générale d'un appel à candidatures ouvert : ces chaînes resteront payantes.